

Compte rendu de la réunion publique de clôture

Salle Prestige - Les Terrasses du Mail - 5 février 2019 - 18h30-21h00

- > Durée de la réunion : 2h30
- > Nombre de participants : 62
- > Nombre d'interventions : 18
- > Documentation disponible : dossier de concertation, dépliant de concertation, présentation de la réunion publique

Déroulement de la réunion :

1. Ouverture de la réunion

- Mot d'introduction de **Jean-Marie CARRÉ**, président de GRANDSOISSONS Agglomération
- Intervention de **François DESMAZIÈRE**, garant de la concertation

2. Rappel du projet

- Intervention de **Gaétan FOUILHOUX**, responsable des affaires publiques et responsable santé et environnement
- Intervention de **Maurice LABOUE**, directeur du projet

3. Temps d'échanges

4. Bilan du garant de la concertation

- Intervention de **François DESMAZIÈRE**, garant de la concertation

5. Bilan de ROCKWOOL

- Intervention de **Matthieu BIENS**, directeur marketing et développement

6. Retour sur les thèmes débattus (1/2)

- Intervention de **Patrice FOURY**, responsable sécurité, environnement, qualité et développement durable

7. Temps d'échanges

8. Retour sur les thèmes débattus (2/2)

- Intervention de **Maurice LABOUE**, directeur du projet

9. Temps d'échanges

10. Conclusions

- Intervention de **Maurice LABOUE**, directeur du projet
- Intervention de **Jean-Marie CARRÉ**, président de GRANDSOISSONS Agglomération

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

- Mot d'introduction de Jean-Marie CARRÉ, président de GRANDSOISSONS Agglomération

Jean- Marie CARRÉ accueille les participants. Il estime que la concertation a permis de répondre aux questions du public et de lever les doutes sur certaines inquiétudes.

Il évoque le cas de Saint-Éloy-les-Mines où l'usine ROCKWOOL s'est parfaitement intégrée à son environnement humain et naturel. Par ailleurs, il signale l'intérêt du projet en termes de création d'emplois sur un territoire qui en a perdu environ 7 000 depuis 1980.

- Intervention de François DESMAZIÈRE, garant de la concertation

2. PRÉSENTATION DU PROJET

- Intervention de Gaétan FOUILHOUX
- Intervention de Maurice LABOUE

3. TEMPS D'ÉCHANGES

Véronique ANCIEN souhaite savoir d'où proviendra la résine utilisée dans le processus de fabrication.

Maurice LABOUE explique que la résine arrivera prête à l'emploi en provenance de Bordeaux ou d'Allemagne où se trouvent les principaux fournisseurs.

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande [à partir d'une question posée par écrit] si l'obligation de déclaration d'utilité publique qui a été supprimée pour les éoliennes, va aussi être supprimée pour les entreprises.

François DESMAZIÈRE répond que les processus réglementaires liés aux implantations industrielles font, au contraire, l'objet d'un renforcement, notamment en raison d'un besoin croissant de concertation.

Une intervenante, auteure de la question posée par écrit, précise que sa question intervient à la suite de la lecture d'un article à ce sujet.

Sandrine LEMAIRE souhaite obtenir des précisions concernant l'impact de l'usine en projet sur les cultures bio aux alentours.

Maurice LABOUE indique que dans la région de Saint-Éloy-les-Mines se trouvent de nombreuses cultures bio.

Jean- Marie CARRÉ signale que, d'après les recherches qu'il a menées, de nombreuses productions bio sont en effet en activité dans la région de Saint-Éloy-les-Mines. Aucun frein à leur activité n'a été engendré par l'usine ROCKWOOL.

Il cite également, au sujet des rejets de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines, les conclusions d'une étude d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Fabrice MONTIER signale que les études menées par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes le sont souvent au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre, c'est-à-dire les périodes de vents forts. De plus, d'après ses recherches, les quantités de phénol et de formaldéhyde sont de plusieurs tonnes par an. Il souhaite donc des précisions sur les chiffres.

Il souligne également que le Plateau du Soissonnais est davantage agricole qu'industriel et émet des inquiétudes sur l'impact de l'usine projetée sur les exploitations agricoles.

Jean-Pierre SEREMACK note que les points de relevé d'ATMO autour de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines se trouvent seulement à l'ouest et au sud de l'usine.

Fabrice MONTIER souligne l'importance de la création d'emplois sur le territoire. Il insiste toutefois sur le fait que les terres agricoles du Soissonnais sont riches (cultures de betterave à sucre) et se demande si le taux de création d'emplois à l'hectare du projet est suffisamment élevé.

Jean-Marie PAULIN, ancien président de GRANDSOISSONS Agglomération, explique que la parcelle où ROCKWOOL souhaite s'implanter se trouve sur la ZAC du Plateau, qui est une zone d'activité. Elle a été implantée à cet endroit pour plusieurs raisons : il n'était pas possible de la faire en vallée avec la nappe phréatique, et la zone permet une certaine proximité avec le bassin parisien.

Un intervenant demande si les autres entreprises à proximité ont été consultées concernant l'implantation de l'usine ROCKWOOL, notamment l'entreprise Wicona.

Maurice LABOUE explique avoir rencontré l'entreprise et visité son installation. Le processus de fabrication de la laine de roche par ROCKWOOL n'émettant que de faibles quantités de poussières, l'entreprise Wicona ne sera pas gênée par son installation à proximité. Les détails des émissions de poussières de l'usine ROCKWOOL seront fournis à Wicona.

Gaétan FOUILHOUX ajoute que la concertation préalable menée sous l'égide d'un garant est dédiée aux échanges avec le public et n'est pas propice aux échanges bilatéraux avec les parties prenantes qui ont été suspendus. Ceci étant, du fait de ses activités, ROCKWOOL est amené à rencontrer, dans d'autres instances, les acteurs du secteur industriel soissonnais, et notamment Wicona. De fait, les processus et activités des uns et des autres sont connus.

Maurice LABOUE prend l'exemple de l'usine de Saint-Éloy-les-Mines où aucune émission de poussière n'est détectée au sol. L'entreprise Wicona pourra notamment s'appuyer sur les études menées à Saint-Éloy-les-Mines afin de mieux appréhender l'impact lié à l'implantation de ROCKWOOL.

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, note que, si l'entreprise Wicona avait des inquiétudes à exprimer, elle aurait pu saisir l'occasion de la concertation préalable pour le faire.

4. BILAN DU GARANT DE LA CONCERTATION

- **Intervention de François DESMAZIÈRE, garant de la concertation**

5. BILAN DE ROCKWOOL

- **Intervention de Matthieu BIENS**

6. RETOUR SUR LES THÈMES DÉBATTUS (1/2)

- **Intervention de Patrice FOURY**

Concernant le processus d'autorisation, **Patrice FOURY** explique que ROCKWOOL envisage de déposer son dossier de demande d'autorisation environnementale au cours du premier semestre 2019. En conséquence, il sera instruit au cours du deuxième semestre 2019 et l'enquête publique pourra démarrer par la suite, en 2020.

Sur le sujet des rejets de l'usine, **Patrice FOURY** précise que tous les éléments issus des cheminées sont présents dans l'air de manière naturelle. Toutefois, étant donné que l'usine en émet, il faut donc observer quel est son impact par rapport à l'existant.

Patrice FOURY ajoute que, pour l'heure, les études sont en cours mais que des inconnues subsistent. C'est pourquoi ROCKWOOL n'est pas encore en mesure de fournir des chiffres précis. Il ajoute que souvent, la question des tonnages est posée car ils paraissent plus lisibles. Or, ils ne font sens que s'ils sont rapportés à un volume d'air. C'est pourquoi des modèles de dispersion seront élaborés.

7. TEMPS D'ÉCHANGES

François DESMAZIÈRE, garant de la concertation, demande des précisions concernant le classement SEVESO ou non de l'usine.

Patrice FOURY explique que l'usine de Saint-Éloy-les-Mines est classée SEVESO en raison de la quantité de produits stockés sur place pour fabriquer la résine. Or, dans le cas de l'usine ROCKWOOL dans le Soissonnais, la résine ne sera pas fabriquée sur place. Aussi, compte-tenu des éléments utilisés et stockés dans l'usine, celle-ci ne sera pas classée SEVESO. Cette analyse devra être confirmée par les services de l'État au cours de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Fabrice MONTIER estime que l'exemple du dioxyde de carbone n'est pas pertinent. ROCKWOOL devrait présenter l'exemple du phénol et du formaldéhyde pour illustrer la question des émissions. Concernant la présentation des études d'ATMO, il note que si des études ont été menées en période estivale, la majorité a été menée en période hivernale. De plus, les mesures ont été faites à l'ouest alors que les vents dominants sont généralement en provenance de l'ouest.

Patrice FOURY explique que dans l'usine de Saint-Éloy-les-Mines, la résine est fabriquée sur place. Le phénol et le formol y sont utilisés en tant que matières premières et, lors de la fabrication de la résine, la réaction des produits donne lieu à des émissions. Dans l'usine du Soissonnais, la résine utilisée est prête à l'emploi, le phénol et le formol ne sont pas utilisés en tant que tel. La résine utilisée, la bakélite, est une sorte de colle dans laquelle les

molécules sont associées en chaîne. Au cours de leur passage dans le four, celles-ci se polymérisent. Seules les molécules libres de phénol et de formaldéhyde, qui sont très peu nombreuses, sont émises au cours du processus de fabrication. C'est pour cela qu'il est question uniquement de traces, qui représenteront quelques tonnes par an. Pour trouver l'impact, il faudra diviser le nombre de tonnes par le nombre de millions de m³ du modèle de dispersion puis comparer le résultat avec la concentration actuelle de l'air.

Sandrine LEMAIRE souhaite savoir si des audits externes seront effectués. Elle demande également si, à terme, il sera possible de visiter l'usine.

Patrice FOURY explique que le contrôle est effectué d'une part par ATMO, qui est un organisme indépendant et multipartite (la Région et la DREAL en font partie). Par ailleurs, ROCKWOOL mesure ses émissions en continu. De plus, les services de l'État effectuent des contrôles chaque année sur les mesures effectuées et commandent également un audit inopiné mené par une entreprise privée et indépendante.

Matthieu BIENS ajoute que, lors des contrôles, ROCKWOOL n'intervient à aucun moment dans le choix des substances contrôlées ni des points de contrôle.

Patrice FOURY complète en expliquant que seule la DREAL peut éventuellement orienter le choix des substances contrôlées.

Gaétan FOUILHOUX indique que les contrôles sont effectués sur les émissions mais également sur les performances annoncées par les produits. Par ailleurs, il signale que des visites d'usine sont organisées régulièrement à Saint-Éloy-les-Mines.

Véronique ANCIEN signale que sur certains documents, les éléments sont écrits avec des sigles (CO₂, SO₂, etc.) alors que sur d'autres, ils sont écrits en toutes lettres (dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, etc.). Il faudrait que les sigles soient systématiquement développés pour être accessibles au plus grand nombre.

8. RETOUR SUR LES THÈMES DÉBATTUS (2/2)

- Intervention de Maurice LABOUE, directeur du projet

9. TEMPS D'ÉCHANGES

François DESMAZIÈRE signale que plusieurs personnes lui ont fait part de leurs démarches de recherches d'emplois et souhaite savoir quelles suites seront données par ROCKWOOL.

Gaétan FOUILHOUX explique que les CV reçus sont récoltés par les ressources humaines. Pour l'heure, aucune décision ne peut être prise. Mais les démarches sont engagées auprès des acteurs locaux de la formation pour proposer un recrutement en adéquation avec le territoire.

Maurice LABOUE ajoute que la plupart des embauches se feront environ un an avant le démarrage de l'usine. En ce qui concerne la maintenance et les opérateurs de ligne, les recrutements se feront environ 6 mois avant le démarrage de l'usine car une formation de 6 mois est prévue. Une partie de la formation des futurs salariés de l'usine du Soissonnais se fera à Saint-Éloy-les-Mines. Par ailleurs, une équipe en provenance de Saint-Éloy-les-Mines viendra également sur place pour accompagner le démarrage de l'usine pendant la montée en charge.

Serge VALLÉE se dit satisfait que le projet d'implantation d'une usine ROCKWOOL se fasse dans le Soissonnais. Il met notamment en avant les retombées économiques du projet. Il signale que la proximité avec l'entreprise Wicono ne posera pas de problème dans la mesure où, par temps sec et au moment des moissons, le fonctionnement de Wicono n'est pas affecté par la poussière pourtant abondante. Il note que la participation aux réunions publiques est relativement faible.

Maurice LABOUE indique que la concertation et le débat a permis d'associer le public au projet, public qui a été très actif au cours des réunions.

Un intervenant demande si une étude a été menée concernant la dispersion des émissions et les retombées éventuelles.

Patrice FOURY explique que le rôle des cheminées est de disperser les émissions afin que leur concentration n'ait aucun effet sur la santé et sur l'environnement. Les modélisations seront faites quand ROCKWOOL aura connaissance des émissions, de leur débit et de leur concentration. Sont également prises en compte la météo locale ainsi que la hauteur de la cheminée. Pour l'heure, seule une modélisation a été effectuée.

Le même intervenant souhaite savoir si la modélisation effectuée est disponible.

Patrice FOURY explique que la modélisation qui a été effectuée repose sur des informations qui n'ont pas encore été validées, comme le débit. Il s'agissait d'une pré-investigation destinée à établir un ordre de grandeur.

Maurice LABOUE indique que cette première modélisation prend en compte des hypothèses majorantes, à la limite des valeurs autorisées. Il ajoute que sur le Plateau, les vents dominants sont en provenance de l'ouest et font monter les fumées. De plus, en cas de brouillard, et donc de situation anticyclonique, les vents sont en provenance du nord-est ou de l'est et se dirigent vers l'ouest, ce qui éloignera les fumées de Soissons.

Le même intervenant craint que ces modélisations ne soient disponibles qu'après l'installation de l'entreprise.

Patrice FOURY rappelle que, en parallèle de la concertation préalable, les études détaillées composant le dossier de demande d'autorisation environnementale sont en cours. Elles seront envoyées aux services de l'Etat d'ici la fin du premier semestre 2019 puis seront rendues publiques au cours de l'enquête publique, *a priori* au début de l'année 2020.

Carine VANCLET demande si une installation du même type que celle prévue dans le Soissonnais existe ailleurs.

Patrice FOURY explique que ROCKWOOL compte 4 fours électriques dans le monde, deux en Russie, un au Canada et un à Saint-Éloy-les-Mines. La technologie est donc connue mais quelques éléments diffèrent, notamment la taille du four et le mélange de matières premières utilisé.

Daniel BOURQUENCIER signale que tous les postes proposés semblent pouvoir être tenus par des femmes. Il souhaite savoir si ROCKWOOL accepterait de recruter des femmes en situation monoparentale.

Gaétan FOUILHOUX explique que ROCKWOOL poursuit un objectif de lutte contre la discrimination quelle qu'elle soit. A Saint-Éloy-les-Mines, des femmes en situation monoparentale travaillent dans l'usine.

Matthieu BIENS ajoute que ROCKWOOL n'a pas le droit de poser cette question lors du recrutement.

Maurice LABOUE note qu'en Russie, les usines ROCKWOOL compte un nombre de femmes important par rapport aux autres usines.

Gaétan FOUILHOUX explique que depuis cinq ans, ROCKWOOL est certifié *gold* pour la qualité de sa politique de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Daniel BOURQUENCIER demande si la mobilité entre les usines ROCKWOOL sera favorisée. Par ailleurs, il souhaite savoir si l'exportation des produits sera assurée par des transitaires ou par des salariés ROCKWOOL. Enfin, il demande si ROCKWOOL fait appel à un ergonomiste pour adapter les postes aux différents sexes.

Gaétan FOUILHOUX explique que des ergonomistes viennent régulièrement sur les sites pour s'assurer que les postes de travail correspondent à ceux qui les tiennent. Par ailleurs, des ostéopathes sont également mobilisés pour le bien-être des salariés. Concernant la mobilité professionnelle interne, elle est très fréquente chez ROCKWOOL.

Matthieu BIENS ajoute qu'à partir du moment où les compétences sont établies, les mobilités sont possibles.

Maurice LABOUE donne l'exemple d'un salarié hollandais ayant demandé à être muté à Saint-Éloy-les-Mines. Pour les exportations vers le Royaume-Uni, *le Brexit* pourrait avoir des incidences.

10. CONCLUSIONS

- Intervention de Maurice LABOUE, directeur du projet
- Intervention de Jean-Marie CARRÉ, président de GRANDSOISSONS Agglomération

Jean-Marie CARRÉ note que GRANDSOISSONS Agglomération veillera à ce que ROCKWOOL communique les résultats des études à venir sur l'état initial de l'air. Il remercie ROCKWOOL pour la qualité de ses interventions et de ses réponses, et souhaite que l'usine de fabrication de laine de roche

s'implante sur le territoire au plus tôt. Il estime que les doutes principaux ont été levés mais n'est pas opposé à ce que la concertation continue.

Jean WALKOWIAK, maire de Leury, souhaite que ROCKWOOL rappelle quels sont les salaires et avantages sociaux prévus pour les salariés de l'usine.

Matthieu BIENS s'appuie sur l'exemple de Saint-Éloy-les-Mines où 97% des salariés sont en CDI. Les minimas appliqués sont définis par la convention collective des carrières et matériaux. A cela s'ajoutent la prime de poste, le 13^{ème} mois, la prime de vacances et la prime d'ancienneté. La politique salariale n'a jamais été inférieure à l'inflation, et une prime d'intéressement est également versée, qui peut atteindre l'équivalent de deux mois de salaire. Le salaire de base moyen pour un ouvrier est de 1850 euros auquel s'ajoutent les différentes primes pour arriver au salaire brut.

François DESMAZIÈRE remercie les participants et clôt la réunion.